

La loi NOTRe inquiète toujours les élus

Plus de 80 élus ont répondu à l'invitation de l'Association des maires du Loiret, afin d'évoquer la réforme territoriale et l'impact de la loi NOTRe dans la vie locale.

Anne-Laure Le Jan

anne-laure.lejan@centrefrance.com

Troisième volet de la réforme territoriale, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) fait grincer les dents des élus locaux, notamment des petites communes (*lire ci-contre*). Afin de rendre moins flou un texte dense et complexe, l'Association des maires du Loiret (AML) organise trois réunions dans le département. La première a eu lieu samedi, dans la salle polyvalente d'Arrabloy, en présence de Michel Jau, préfet de la région Centre-Val de Loire et du Loiret : plus de 80 élus de l'arrondissement de Montargis y ont participé.

« Une loi manipulée par les politiques »

Après une présentation en détail de cette réforme, les questions ont fusé, les représentants des citoyens restant dubitatifs face à ce projet de loi.

Plusieurs maires du Giennois sont intervenus. D'abord Jean-Pierre Pougny, de Saint-Gon-



RENCONTRE. Michel Jau, préfet de la région Centre-Val de Loire et du Loiret ; Christian Bouleau, maire de Gien et rapporteur de la commission départementale de la coopération intercommunale, et Frédéric Cuillerier, président de l'Association des maires du Loiret, ont évoqué les conséquences de la loi NOTRe et de la réforme territoriale.

don, inquiet que cette réforme minimise le rôle des communes et de ses élus de terrain : « Il faut des collectivités fortes mais

■ Une nouvelle organisation territoriale

Après une aventure parlementaire de deux ans, le projet de loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a été définitivement adopté par le Sénat, le 16 juillet dernier. Ce projet de loi constitue le troisième volet de la réforme des territoires souhaitée par le Président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ainsi que la loi relative à la délimitation des régions.

La loi NOTRe consiste à renforcer le pouvoir de la région qui détiendra notamment la compétence économique. Le département, lui, aura la solidarité. Cette loi vise également la montée en puissance des intercommunalités, « au détriment des communes », comme le regrettent de nombreux maires.

Plus de renseignements sur le site Internet : www.vie-publique.fr

pas forcément grosses, a-t-il répété. Dans la nature, ce ne sont pas les plus gros les plus forts. »

Emmanuel Rat, maire de Châtillon-sur-Loire et président de la Communauté de communes de Châtillon, a ensuite pris la parole. Il est perplexe quant au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Loiret, qui réorganise le territoire du département (*lire ci-contre*) : « Quelles délibérations allons-nous proposer à nos élus municipaux et communautaires ? », a-t-il interrogé. Christian Bouleau, maire de Gien et rapporteur de la commission départementale de la

coopération intercommunale (CDCI), a répondu : « Le schéma présenté à la CDCI le 13 octobre sera celui que tu soumettras à tes élus. Puis, il pourra y avoir des ajustements à la marge... »

Les délais sont restreints selon le nombre d'élus. Gérard Boudier, maire des Bordes, a parlé d'« effet pervers » : « L'absence de débat est le fondement même de cette loi manipulée par les politiques. »

D'ailleurs, plusieurs représentants locaux ont regretté le tournant politique que prenait le débat : le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur, présent dans la salle, a défendu à plusieurs reprises le projet de loi face aux critiques des intervenants Frédéric Cuillerier, président de l'AML, et Christian Bouleau. « Dans le courant directeur de l'AML, il n'y a pas de couleur politique », a affirmé Frédéric Cuillerier, insistant sur le fait que les griefs contre la loi NOTRe « transcendent tous les courants ». ■

➔ ALLER PLUS LOIN

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Calendrier. Novembre-décembre 2015 : consultation des collectivités locales sur le projet de SDCI ; premier trimestre 2016 (au plus tard le 31 mars), arrêté approuvant le SDCI ; 1^{er} janvier 2017, achèvement des orientations inscrites au SDCI.

REUNIONS A VENIR.

Samedi 3 octobre, à Beaune-la-Rolande et samedi 10 octobre, à Beaugency.